

# éorén

centre  
des deux thielles

*"L'éorén est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant, de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales."*

**CYCLES 1 ET 2 (ANNEES 1 A 8)**

Année scolaire 2025-2026

---

## Table des matières

Avant-propos	2
Organisation de l'enseignement	4
Mission de l'école publique neuchâteloise	5
Vision et valeurs du cercle scolaire	5
Autorités et structure de l'Ecole Obligatoire Région de Neuchâtel (éorén)	6
Structure et organisation de l'eoren	7
La scolarité neuchâteloise	8
Instances communales et régionales	9
Structure du Centre	10
Evaluation en 8ème année	11
Adresses et numéros de téléphone utiles	12
Dispositions d'ordre général pour les années 1 à 8	15
Sécurité	17
A votre écoute	19
Médecine, hygiène, santé	20
Religion	21
Fêtes villageoises et scolaires	22
Sports d'hiver et camps verts	23
Calendrier des vacances	24
Renseignements complémentaires	24

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, la direction d'école ou le maître de classe de votre enfant.



## AVANT-PROPOS

---

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Depuis la rentrée d'août 2012, les écoles primaires des communes de Cressier, Cornaux, Lignièrès et Le Landeron ont adhéré au syndicat intercommunal de l'éorén (école obligatoire de la région de Neuchâtel) à l'instar des autres communes de la région. Elles sont réunies en un centre scolaire, appelé Centre des Deux Thiellès. Tous les élèves scolarisés dans les collèges de nos villages, de la première à la onzième année, font désormais partie de la même école.

Sur le plan organisationnel, le Centre des Deux Thiellès est dirigé par l'Autorité scolaire de centre composée, sur le plan politique des Conseillers communaux de Cressier, Cornaux, Lignièrès et du Landeron, tous 4, chefs du dicastère de l'Instruction publique, ainsi que d'un directeur général et deux directeurs adjoints de cycle qui assurent la direction pédagogique.

Nous vous remercions de faire confiance à l'Autorité scolaire du Centre des Deux Thiellès pour la scolarité de vos enfants.

*Les conseillers communaux*

Chers parents,

*"L'éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) est une école régionale multi site dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales".*

La direction du Centre des Deux Thielles se réjouit donc de guider vos enfants sur les chemins d'un savoir empreint de persévérance, tolérance et motivation de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> année.

Nous œuvrons pour que le Centre des Deux Thielles reste une école de proximité et de qualité grâce aux compétences reconnues du corps enseignant et de tous les acteurs de l'école. Afin de conserver les spécificités locales dans chaque région, nous nous attelons à créer des synergies et des collaborations horizontales et verticales. En effet, il nous tient à cœur que vos enfants s'épanouissent tout au long de leur parcours scolaire.

Nous souhaitons à vos enfants une très belle année scolaire 2025-2026 !

*La direction du Centre des Deux Thielles*

### **Mission d'instruction et de transmission culturelle<sup>1</sup>**

L'école assume une mission de formation qui intègre des tâches d'éducation, d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.

En particulier, l'école fonde et assure le développement :

- d'une culture du français impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit;
- de compétences et d'une culture linguistique intégrant des capacités de communication, orale et écrite, en langue étrangère (allemand, anglais, italien et espagnol);
- d'une culture mathématique impliquant la maîtrise des concepts et des démarches mathématiques de base ainsi que la capacité de modéliser des situations et de résoudre des problèmes ;
- d'une culture scientifique s'appuyant à la fois sur les sciences humaines et sociales et sur les sciences de la nature;
- d'une culture artistique conjuguant perception et expression des diverses formes du patrimoine, aussi bien dans les arts visuels et plastiques que musicaux;
- d'une culture et d'une citoyenneté numériques favorisant une réflexion quant à l'impact des développements technologiques sur l'environnement et sur la société au travers des trois axes interdépendants qui composent l'éducation numérique : médias, science informatique et usage ;
- de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa santé ;
- de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social.

---

<sup>1</sup> Déclaration de la CIIP relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30.01.2003

### Extrait de la Loi sur l'Organisation Scolaire (LOS)

#### Article 10

- 1) Les écoles de la scolarité obligatoire dispensent l'instruction en favorisant notamment l'acquisition des connaissances nécessaires à l'intégration à la vie sociale et professionnelle.
- 2) Elles contribuent, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités.
- 3) Elles atteignent ces buts par un enseignement progressif, adapté aux capacités des élèves.

L'école obligatoire dépend du Département de la formation et des finances (DFFI) et se déroule sur onze années de scolarité.

L'école vise particulièrement à faire acquérir à l'enfant des connaissances et des compétences, des techniques et des méthodes et à développer ses aptitudes physiques. Elle forme son jugement et sa personnalité, par la connaissance de lui-même et du monde qui l'entoure afin de lui permettre de trouver sa place dans la société.

## VISION ET VALEURS DU CERCLE SCOLAIRE

---

Notre cercle favorise la construction d'un environnement scolaire serein et propice à l'apprentissage. Il s'agit d'éveiller la curiosité, le sens des responsabilités et l'autonomie pour permettre le développement personnel de chacun, basé sur le dialogue et le respect.

Les valeurs fondamentales qui sous-tendent notre action sont :

#### **La solidarité**

À travers le sentiment d'appartenance et par le travail en équipe.

#### **L'exigence**

En se basant sur le professionnalisme et l'utilisation de compétences.

#### **Le respect des êtres et des biens**

Par la confiance et la reconnaissance de chacun.

#### **La tolérance**

Par la lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient.

## **AUTORITES ET STRUCTURE DE L'ECOLE OBLIGATOIRE REGION DE NEUCHATEL (EOREN)**

---

L'éorén est constituée en un syndicat intercommunal dont les communes suivantes sont membres :

Neuchâtel, Laténa, Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières.

### **Le règlement du Syndicat institue :**

- un Conseil intercommunal composé de membres désignés par les communes du Syndicat et élus pour quatre ans. Le Conseil intercommunal est l'autorité législative.
- un Comité scolaire constitué de 3 membres élus pour quatre ans par le Conseil intercommunal. Le Comité scolaire est l'autorité exécutive. Il s'appuie sur des directeurs-trices de centre qui assurent la bonne marche de leurs établissements.

### **Les membres du Comité scolaire sont :**

Mme Nicole Baur	Présidente
Mme Isabelle Weber	Vice-présidente
Mme Vanessa Renfer	Secrétaire

### **Adresse des autorités scolaires :**

Comité scolaire de l'éorén  
Secrétariat général  
Case postale 392  
2002 Neuchâtel

L'éorén forme un seul cercle scolaire, subdivisé en cinq centres scolaires. Elle accueille les enfants de l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> année.

### **Remarque importante :**

**Pour des raisons d'organisation de nos classes, les élèves peuvent être appelés à poursuivre leur scolarité dans un autre village du C2T, conformément à l'art. 25 de la loi sur l'organisation scolaire.**



### Centre de la Côte

Rue du Lac 3 – case postale 88

2034 Peseux

Tél. 032 886 40 50

[www.eoren.ch/centre-de-la-cote/](http://www.eoren.ch/centre-de-la-cote/)

Directeur : Michael Stauffacher

Directeur adjoint cycle 1 : Raphaël Simon

Directrice adjointe cycle 2 : Nicolas Burgat

Directeur adjoint cycle 3 : Yann Muller

### Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12 - case postale 2010

2001 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 00

[www.eoren.ch/centre-des-terreaux/](http://www.eoren.ch/centre-des-terreaux/)

Directeur : Xavier Humair

Directrice adjointe cycle 1 : Marie-Claire Cand

Directeur adjoint cycle 2 : Hervé de Pury

Directrice adjointe cycle 3 : Sandra Droz

### Centre du Mail

Avenue de Bellevaux 52 - case postale 392

2002 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 50

[www.eoren.ch/centre-du-mail/](http://www.eoren.ch/centre-du-mail/)

Directeur : Cyril Pipoz

Directrice adjointe cycle 1 : Flavia Maire

Directeur adjoint cycle 2 : Christophe Mironneau

Directeur adjoint cycle 3 : Miguel Rodriguez

### Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9

2072 St-Blaise

Tél. 032 886 42 00

[www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/](http://www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/)

Directeur : Thierry Colomb

Directeur adjoint années 1 à 6 : Raphaël Brissat

Directeur adjoint années 7 à 11 : Xavier Decrauzat

### Centre des Deux Thielles

Allée du 700<sup>e</sup>

2525 Le Landeron

Tél. 032 886 42 71

[www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/](http://www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/)

Directeur : Jean-Claude Othenin-Girard

Directrice adjointe années 1 à 6 : Maite Rodriguez

Directeur adjoint années 7 à 11 : Luca Schiavano

## LA SCOLARITE NEUCHATELOISE

L'école neuchâteloise comporte 11 années organisées en 3 cycles.

Cycle 3	11	Disciplines communes	Disciplines à niveaux : FRA-MAT-ALL-ANG*-SCN	Choix	Options	Enseignement spécialisé
	10	Disciplines communes		Disciplines à niveaux : FRA-MA-ALL-ANG-SCN		
	9	Disciplines communes		Disciplines à niveaux : FRA-MAT		
Cycle 2	8	8FR				Enseignement spécialisé
	7	7FR				
	6	6FR				
	5	5FR				
Cycle 1	4	4FR				Enseignement spécialisé
	3	3FR				
	2	2FR				
	1	1FR				

\*L'ANG fait aussi partie des disciplines à choix.

### **Le Conseil intercommunal (CI)**

Le CI est l'organe législatif du Syndicat. Il est composé des représentant-e-s de toutes les communes membres.

Il définit les orientations stratégiques générales et fonctionnelles de l'éorén, notamment en adoptant les règlements et arrêtés qui s'appliquent à l'ensemble du Syndicat. Il exerce la surveillance sur le Comité scolaire et est compétent pour toutes les questions financières (budget, comptes). Il élit les membres du Comité scolaire, choisit l'organe de révision et nomme les membres de sa commission financière.

### **Le Comité scolaire (CS)**

Le CS est l'organe exécutif du Syndicat. Une conseillère ou un conseiller communal par centre, venant des exécutifs des communes faisant partie d'un centre, y siège avec voix décisionnelle.

Il propose à l'attention du CI les orientations stratégiques générales et fonctionnelles de l'éorén ainsi que leur règlement d'application, y compris des directives concernant les délégations possibles de l'Autorité scolaire de centre (ASC) à ses membres. Il planifie à moyen et long termes les besoins de l'éorén. Il propose le budget et les comptes au CI pour décision et gère les subventions cantonales. Le CS gère l'ensemble des ressources humaines de l'éorén. Il est chargé de la surveillance des cinq centres de l'éorén et élabore un rapport annuel à l'intention du CI. Le CS se charge des relations de l'éorén avec le Département de la formation et des finances (DFFI) et les communes et avec tout autre partenaire. Finalement, la communication externe de l'éorén est de la compétence du CS.

### **L'Autorité scolaire de centre (ASC)**

L'ASC constitue de facto le Comité de direction du centre. Elle est formée d'un conseiller ou d'une conseillère communale de chacune des communes faisant partie du centre. A leurs côtés siègent le directeur ou la directrice de centre ainsi que les adjoint-e-s de chaque cycle.

En plus de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'éorén, l'ASC définit des projets de centre. L'ASC organise les activités d'enseignement y compris les activités parascolaires (médecine scolaire, orientation scolaire et professionnelle) et socio-éducatives (psychologie scolaire, médiation scolaire, éducation à la santé, prévention).

En son sein, la direction affecte les élèves aux classes et confectionne les horaires. Elle attribue les ressources (humaines, financières) par cycle et par collège et est en charge du suivi budgétaire. Elle se charge de la gestion administrative des élèves telle que l'inscription, l'intégration, le suivi du cursus et le départ. Finalement, la communication interne au centre est de la compétence de la direction.

### **Autorités communales – conseillères communales en charge du dicastère de l'instruction publique**

**Mme Isabelle Weber** – Cornaux

**Mme Josiane Chiffelle** – Lignières

**M. Jérémie Veillard** – Cressier

**Mme Nadine Schouller** – Le Landeron

### **Direction d'école**

**M. Jean-Claude Othenin-Girard**

Directeur du Centre des Deux Thielles

 032 886 42 71

**Mme Maite Rodriguez Veuve**

Directrice adjointe pour les cycles 1-2 (années 1-6)

 032 886 42 71

**M. Luca Schiavano**

Directeur adjoint pour les cycles 2-3 (années 7-11)

 032 886 42 50

### **Les secrétariats des Centres**

Ils couvrent les tâches administratives et répondent aux appels aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi).

Tout changement de numéro de téléphone et/ou d'adresse est à communiquer dans les plus brefs délais.

## Sports-Arts-Etudes

Selon l'arrêté relatif au programme Sports-Arts-Etudes dans l'enseignement obligatoire (SAE-EO) du 15 avril 2015, "le programme SAE a pour but de permettre à des élèves des cycles 2 et 3 de l'école obligatoire, reconnus de haut niveau sur le plan sportif ou artistique, de concilier l'accomplissement d'une scolarité répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive de leur discipline".

Les demandes d'admission ou prolongation d'admission se font désormais uniquement en [ligne](#).



---

## EVALUATION EN 8<sup>E</sup> ANNEE

---

En 8<sup>e</sup> année, toutes les disciplines prévues au plan d'études romand (PER) font l'objet d'une évaluation sous forme de note allant de 1 (la moins bonne) à 6 (la meilleure) par demi-point.

Au terme de la 8<sup>e</sup> année, l'admission dans les niveaux du cycle 3 dépendra des notes de l'année, de l'avis des maîtres et de celui des parents qui sera prépondérant.

A l'issue de cette 8<sup>e</sup> année, les élèves seront admis en 9<sup>e</sup> année dans des classes où l'enseignement du FRA et des MAT se donne en deux niveaux de compétences.

## ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

### Pour excuser votre enfant malade, veuillez-vous adresser directement à son enseignant

Collège de Cornaux – collège Sud (années 1 à 4) :	☎ 032 / 886 42 79
Collège de Cornaux – collège Nord (années 5 à 8) :	☎ 032 / 886 42 78
Collège de Cressier (années 1 et 2) :	☎ 032 / 886 62 31
Collège de Cressier (années 3 à 8) :	☎ 032 / 886 62 32
Collège de La Gouvernière à Lignières (années 1 à 8) :	☎ 032 / 886 42 71
Collège du Trèfle à Quatre au Landeron (années 1 et 2) :	☎ 032 / 886 48 95
Collège du Landeron (années 3 à 8) :	☎ 032 / 886 48 92



### Permanence horaire des secrétariats

- Années 1 à 6 ☎ 032 886 42 71
- Années 7 à 11 ☎ 032 886 42 50

Les secrétariats et la permanence téléphonique sont **ouverts uniquement** selon l'horaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h45 – 09h30	07h45 – 11h30	07h45 – 11h30	07h45 – 11h30	07h45 – 11h30
Après-midi	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00	Fermé	Fermé	13h30 – 16h00



**APL (Association des parents du Landeron)**

Présidente : Mme Claudia Battistella

[www.apl-landeron.ch](http://www.apl-landeron.ch)

 076 584 72 78

**Cornaux : Atelier "La Boule-de-Gomme"**

Responsable : Mme Maude Donnet

Contact :

 079 383 81 80

**Cornaux : structure d'accueil parascolaire "Rayon de soleil"**

Responsable : Mme Patricia Boillat-Richard

Contact :

 032 886 45 39

**Cressier : structure d'accueil préscolaire "Tartine et Chocolat"**

Responsable : Mme Aline Gerber

Contact :

 032 757 11 65

**Cressier : structure d'accueil parascolaire "L'Interlude"**

Responsable : Mme Aline Gerber

Contact :

 032 757 20 55

**Lignières : Atelier "Le Diablotin"**

Responsable : Mme Marie-Ange Voisin

Contact :

 032 751 45 02

**Lignières : structure d'accueil parascolaire "Ratatouille"**

Responsables : Mmes Patricia Boillat-Richard et Isabelle Jardeaux

Contact :

 032 751 10 89

**Le Landeron : Atelier "Les Lutins"**

Responsables : Mmes Mélanie Donzé et Fabienne Germain

Contact :

 079 443 82 16

 078 606 25 67

**Le Landeron : structure d'accueil préscolaire "La Gazouille"**

Responsable : Mme Marie-Josée Cambeiro

Contact :

 032 751 58 58

**Le Landeron : structure d'accueil parascolaire "Part'âges"**

Responsable : Mme Angélique Bregnard

Contact :

 032 545 30 65

**Bibliothèque communale et scolaire des Deux Thielles**

Bibliothécaires : Mmes A. Emery et R.-A. Fellmann

Contact : [Bibliobus@LeLanderon@rpn.ch](mailto:Bibliobus@LeLanderon@rpn.ch)

 032 751 54 50



## **OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle)**

Bureau du Landeron : Mme E. Arbona Cuesta et M. C. Blanc

 032 889 20 81

## **Orthophonie**

[Enseignement spécialisé - Logopédie/orthophonie](#)

## **Psychomotricité**

Centre de psychomotricité de l'Entre-deux-Lacs

Route des Provins 5-7

2087 Cornaux

 032 889 50 54

## **Ergothérapie**

Association suisse des ergothérapeutes

[www.ergotherapie.ch](http://www.ergotherapie.ch)

## **Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)**

Rue du Vieux-Châtel 20

2000 Neuchâtel

 032 755 23 11

## **Médecins scolaires**

Cornaux

Dr Michaël Moser

 032 752 30 30

Cressier

Dr Vincent Freiburghaus

 032 752 30 30

Lignièrès

Dr Vincent Freiburghaus

 032 752 30 30

Landeron

Dr Michaël Moser (1-8FR)

 032 752 30 30

Dr Vincent Freiburghaus (9-11FR)

 032 752 30 30

## **Service de prévention et promotion de la santé (SPPS)**

Rue de la Rebatte 1

2068 Hauterive

 032 886 40 15

### Contacts avec l'enseignant

Chaque enseignant vous reçoit sur rendez-vous. Un dialogue constructif entre enseignant et parents est la meilleure façon de trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves tout au long de l'année.



### Agenda scolaire<sup>2</sup>

L'agenda scolaire est le trait d'union entre l'école et la maison. Il sert à renseigner les parents sur le travail et la conduite de leur enfant. L'élève doit être porteur de ce document à toutes les leçons. Il est tenu de le présenter sur simple demande à tout adulte travaillant dans le collège. De plus, il le fait signer, chaque fin de semaine, par ses parents ou par son représentant légal. L'agenda scolaire a le caractère d'un document officiel et doit être bien tenu.

En 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, sa perte peut faire l'objet d'une sanction et le duplicata est facturé CHF 10.00.

### Aides pédagogiques

Afin d'encadrer au mieux les apprentissages des élèves, l'école dispose d'un certain nombre de mesures d'aide ordinaire, notamment le soutien pédagogique, le soutien langagier ou le soutien par le mouvement. Ces ressources sont essentielles pour accompagner les élèves dont les rythmes d'évolution diffèrent et pour faciliter leur inclusion dans la classe, en tant que groupe social. Les leçons de soutien sont majoritairement dispensées en classe – à l'exception du soutien par le mouvement qui continue de s'organiser dans une salle dédiée.

De plus, selon l'arrêté du 2 juillet 2014, des mesures d'adaptation sont mises en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (BEP) avérés d'un élève de la scolarité obligatoire. Ces mesures s'adressent principalement aux élèves qui rencontrent de grandes difficultés en matière de facultés d'apprentissage ou de réalisation et qui ne peuvent pas, plus ou seulement partiellement atteindre les objectifs minimaux définis par le plan d'étude.

### Heures d'entrée et de sortie

Nous vous demandons de vous référer à l'horaire de classe et de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant ait assez de temps pour arriver à l'heure à l'école.

### Salles de gymnastique

Les chaussures de gymnastique à semelles noires ou foncées sont interdites dans les salles de gymnastique pour en protéger le revêtement. Les leçons de sport peuvent se dérouler à l'extérieur, durant les périodes de beau temps. Les élèves doivent posséder les affaires de gymnastique nécessaires (chaussures, vêtements de sport adéquats, linge, etc.).

Pour des raisons d'hygiène, la douche après la leçon est fortement recommandée dès la 5<sup>ème</sup> année.

---

<sup>2</sup> Par agenda scolaire, il est fait référence au cahier de vie, au cahier de textes sur Pronote.

### **Départ d'un-e élève (déménagement)**

Nous prions les parents qui quittent la localité de l'annoncer au plus vite au secrétariat du cycle concerné en indiquant leur nouvelle adresse afin que les démarches administratives puissent être effectuées dans les meilleurs délais. Les parents sont responsables de l'inscription dans l'école liée au nouveau domicile.

### **Salles de classe, préaux et alentours**

Les enfants qui, par négligence ou par indiscipline, dégradent du matériel ou du mobilier de l'école mis à leur disposition, sont tenus responsables et les frais de réparation sont facturés aux parents.

### **Objets trouvés**

Les objets ou vêtements trouvés sont exposés dans les halls des collèges, la semaine précédant chaque période de vacances scolaires. Tout objet ou vêtement trouvé et non réclamé sera donné, en fin d'année, à une œuvre de charité. Les objets de valeur trouvés sont conservés en lieu sûr par les enseignants.

### **Congé des élèves**

Dans la mesure du possible, nous vous prions de prendre rendez-vous pour votre enfant chez le médecin, le dentiste ou l'orthodontiste en dehors des heures d'école. Pour les absences de ce type, sur demande formulée par écrit ou par oral à l'enseignant, celui-ci peut accorder le congé.

Selon le règlement général de discipline de l'éorén, toute demande de congé doit faire l'objet d'une demande officielle à la direction.

Pour une demande de congé, un formulaire (disponible auprès du/de la titulaire de classe, du secrétariat de l'école ou sur [www.eoren.ch](http://www.eoren.ch) menu « Vie pratique et formalités / Demande de congé ») doit être rempli, avec les justificatifs prévus et remis au secrétariat **au moins dix jours avant la date du congé**, sauf circonstances exceptionnelles.

Par autorité parentale, il est entendu que lorsque les père et mère en sont tous deux détenteurs, la direction présume de bonne foi que chaque parent agit avec le consentement de l'autre selon l'article 304, alinéa 2 du Code civil suisse.

La direction statue et transmet sa réponse au requérant. La directive concernant les demandes de congé est envoyée chaque début d'année scolaire. Merci de vous y référer.

Afin de planifier vos vacances, vous pouvez consulter le tableau des [congés scolaires officiels](#).

Les activités hors cadre (camps de ski, camps verts) font partie des activités scolaires régulières et ne peuvent pas être remplacées par des congés compensatoires.

### **Absence des élèves**

Les absences imprévues, notamment pour cause de maladie ou d'accident, doivent être signalées **à l'enseignant par les parents avant le début de la première leçon manquée**.

Nous vous rappelons que si votre enfant est malade, il devra rester à la maison et ne pourra pas se présenter à l'école. Si votre enfant présente des signes de maladie lors de sa présence à l'école, les parents seront directement contactés pour qu'ils viennent le rechercher, et/ou l'élève sera renvoyé à la maison.

**Toute absence doit être justifiée par écrit – via PRONOTE, le cahier de vie ou l'agenda scolaire – et adressée à l'enseignant dès le retour de l'élève en classe.**

Les absences injustifiées, passibles de l'amende, font l'objet d'une dénonciation au service de la justice de l'État de Neuchâtel, lequel établit les ordonnances pénales pour le compte du Ministère public.

### Appareils électroniques

Sous peine de retenue temporaire, ils doivent rester éteints, au fond du sac pendant les heures de classe. Toute utilisation d'appareils électroniques non autorisée est interdite dans les bâtiments et le périmètre scolaire.



### Assurance-accidents

Selon décision du Grand Conseil du 26 juin 1995, le législatif cantonal a abrogé la loi sur l'assurance scolaire contre les accidents. **La couverture totale des risques accidents incombe aux parents** au travers de leur propre contrat d'assurance-maladie ou de leur assurance-accident privée.

En conséquence, les élèves ne sont pas assurés contre les accidents à l'école. Tout accident sera directement annoncé auprès de l'assurance maladie-accident de l'élève par les parents.

### Responsabilité civile

Toute déprédation causée aux bâtiments, aux mobiliers et au matériel, entraîne des frais de réparation à la charge de son auteur.

L'élève qui cause un dommage engage la responsabilité des parents ou de son représentant légal. La conclusion d'une assurance RC ménage est vivement conseillée.

### Bris de lunettes

Le bris de lunettes à l'école (leçons d'éducation physique et sportive, récréations) n'est pas dédommagé.

### Vol

L'Ecole décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou perte d'objets dans le périmètre scolaire ou lors d'activités à l'extérieur. Il est donc fortement déconseillé de venir au collège avec des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

### Pronote

Tous les parents bénéficient d'une connexion à la plateforme Pronote. L'espace « Parents » est à consulter au minimum une fois par semaine afin d'obtenir des informations en lien avec la vie scolaire. Des tutoriels seront à disposition sur le site internet de l'[éorén](#).

---

## SECURITE

---

### Patrouilleurs scolaires au Landeron et Cressier

Des élèves de 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> année par équipes de deux, fonctionneront comme patrouilleurs pour aider leurs camarades à traverser la route au passage pour piétons devant les collèges du Landeron et de Cressier<sup>3</sup> et assurer ainsi au mieux leur sécurité.

Les élèves sont tenus de respecter les indications et instructions de ces patrouilleurs. Les adultes montreront le bon exemple.



### Éducation à la circulation

Les élèves reçoivent une éducation routière dispensée par des policiers de la brigade scolaire.

---

<sup>3</sup> Les patrouilleurs scolaires de Cressier sont momentanément suspendus en raison des travaux routiers aux alentours du collège.

## Baudriers

Les élèves de 1<sup>e</sup> année reçoivent un baudrier à porter sur le chemin de l'école. Nous encourageons les élèves des années 2 et 3 à continuer cette pratique.

## Pédibus

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à l'administration communale concernée.



## Parking

Les parents sont rendus attentifs au fait que les véhicules près des accès des collèges représentent un danger. Avant la classe et après les leçons, ils éviteront de déposer les élèves et de donner rendez-vous à leur-s enfant-s aux abords immédiats des collèges.

D'autre part, les accès aux bâtiments scolaires doivent être laissés libres pour permettre le passage d'une ambulance ou des véhicules du service du feu. Nous vous rappelons que le parking n'est pas une aire de jeux ! Il est interdit de stationner sur les places jaunes, sur les trottoirs, sur les zones réservées aux transports scolaires ainsi que sur les places de chargement.



**Nous encourageons vivement les parents à envoyer leurs enfants à l'école à pied.**

## Moyens de locomotion

Tous types de moyens de locomotion sont **interdits** dans la cour de récréation et dans le collège. Les trottinettes et les vélos sont laissés aux endroits prévus dès l'arrivée à l'école. Les vols et les dégâts ne sont pas couverts par l'école. Nous vous conseillons vivement de munir les vélos et les trottinettes d'un cadenas.

## Récréations

Les élèves restent dans le périmètre scolaire.



### **Service socio-éducatif**

Le service socio-éducatif est une structure d'aide et de prise en charge d'élèves en difficulté, à disposition de la direction afin d'aider le corps enseignant et, au besoin, les familles.

Il est confié à des conseillers socio-éducatifs, engagés par l'école, qui ont pour mission d'intervenir, sur mandat de la direction, dans des situations où un élève en difficulté pose (ou risque de poser) problème en classe ainsi que dans le collège.

### **Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)**

L'AEMO est un service éducatif ambulatoire qui s'adresse à des jeunes de 4 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents, vivant dans leur milieu naturel, rencontrant des difficultés éducatives, scolaires, sociales, professionnelles, familiales.

### **Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)**

Il fait partie des départements du CNP qui est un établissement de droit public. Il intervient pour les enfants et les adolescents qui présentent des difficultés de développement, et/ou de comportement, ou des troubles psycho-affectifs. Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescents.

### **Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Il est représenté par des conseiller-ère-s en orientation qui sont à la disposition des directions, des élèves et des familles. Ce service peut donner des préavis sur un avancement en cours de scolarité, sur une intégration d'élèves venant de l'extérieur. Il offre un soutien aux élèves pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

### **Services spécialisés**

Des mesures d'accompagnement dites "renforcées" peuvent être octroyées sur la base d'un dossier présenté et accepté par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

Ces mesures sont prises en charge par différentes structures : écoles spécialisées (CERAS, Perce-Neige et Malvilliers), psychomotricité, orthophonie, logopédie, etc.





### Service de prévention et promotion de la santé (SPPS)

Le Service de prévention et promotion de la santé est composé d'infirmières et de médecins scolaires, ainsi que d'assistantes dentaires.

Le travail des infirmières scolaires s'organise sur trois axes :

- Effectuer des contrôles et dépistages réguliers de tous les élèves durant leur scolarité (selon l'âge : contrôle de l'audition, de la vue, du poids, de la taille).
- Education à la santé en dispensant des cours sur différents sujets adaptés à l'âge (prévention soleil, sommeil, puberté, alimentation, tabac, premiers secours,...).
- Gestion de manière confidentielle des documents fournis par les pédiatres et mise à jour des documents administratifs. Au cycle 3, elles contrôlent les carnets de vaccination, font des propositions de mise à jour et organisent des vaccinations dans le cadre scolaire.

Malgré le suivi médical régulier de votre enfant, les infirmières scolaires sont à disposition pour répondre à vos questions.

Un contrôle médical complet (avec vaccination) est recommandé selon le carnet de santé à 6 ans et à 11 ans. Il est conseillé de faire ce contrôle chez le médecin traitant de votre enfant. Un certificat sera demandé en cours d'année (2, 8 et 10FR).

A défaut de certificat, le médecin scolaire se chargera d'effectuer un contrôle gratuitement (sans vaccination). Il se tient, par ailleurs, à la disposition des élèves pour les questions relatives à leur santé, ceci de manière confidentielle.

Malgré les contrôles médicaux effectués à l'école, les parents doivent rester très attentifs aux éventuels problèmes de vue, d'ouïe et de motricité de leurs enfants et les signaler au titulaire de classe.

**Médecins scolaires : MM. Michael Moser (Cornaux et Le Landeron) et Vincent Freiburghaus (Cressier, Lignièrès et Le Landeron)**

**Infirmière scolaire : Mme Fatos Konca**

### Poux

Malgré une hygiène rigoureuse, il se peut que votre enfant attrape des poux. En cas de découverte de ce parasite dans la chevelure de votre enfant, il est important de prendre contact avec l'enseignant et de procéder sans attendre à un traitement local (shampooing). Des instructions écrites seront distribuées en cas de besoin.



### Soins dentaires

Le dépistage est effectué par le dentiste scolaire.

Des leçons de prophylaxie dentaire sont dispensées chaque année dans les classes pour les élèves de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années.

Un dépistage dentaire est organisé annuellement pour les élèves des années 3 à 11 n'ayant pas retourné l'attestation complétée par leur médecin-dentiste.

**Dentistes scolaires : Cabinets Panadent (Landeron) et CESACO (Cornaux)**

### **Maladies particulières**

Avec l'introduction de la nouvelle loi de santé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un dossier santé de l'élève a été mis en place par le Service cantonal de santé publique (SCSP), en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) et l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO). Chaque début d'année scolaire, les parents seront amenés à remplir une fiche de renseignements de santé. Ils auront la possibilité de donner leur accord pour que certaines informations soient partagées ou non avec les enseignants, direction et secrétariat du centre scolaire.

Ces données seront utiles lors de camps de sport, joutes sportives ou excursions afin que les enseignants puissent être renseignés en cas de maladies particulières chez leurs élèves (par ex. : allergies, asthme, épilepsie, diabète, etc.), de régimes ou de traitements nécessitant l'administration de médicaments.

Il est évident que la plus grande discrétion leur est assurée à ce sujet.

En fonction de la situation, l'infirmière scolaire prend contact avec les parents et le médecin traitant afin de définir le protocole de santé utile à l'école.

### **Education sexuelle**

Les élèves bénéficient des prestations du GSN (Groupes Sexualités Neuchâtel). Les sujets sont abordés selon les stades d'évolution des enfants.

Les parents des élèves de 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années sont conviés à une soirée animée par une intervenante du GSN qui aborde les différentes questions liées à ces thèmes.

Les élèves de 5<sup>e</sup> année participent à l'animation "Mon corps est à moi" qui traite de la violence sexuelle vers les enfants sous forme d'un parcours découverte. Les parents des élèves concernés sont invités à découvrir cette exposition avant leurs enfants.

---

## **RELIGION**

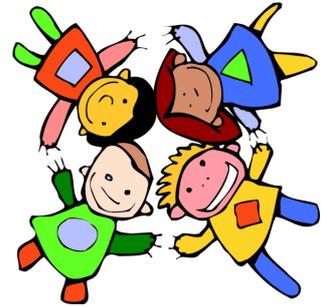
---

### **Religion**

L'école étant laïque, les cours de religion sont donnés en dehors de l'horaire scolaire et sont facultatifs. Tous les renseignements relatifs à ces cours vous sont fournis par les délégués des églises de la commune concernée.

Toutefois, un enseignement des cultures religieuses et humanistes dépourvu de tout prosélytisme est indispensable et a toute sa place dans l'enseignement officiel. Il est en partie intégré aux moyens d'enseignement romand d'histoire. Il contribue à une ouverture et à une réflexion critique relatives aux interrogations sur le sens de la vie et met en évidence l'universalité du questionnement des hommes et la diversité des réponses qu'ils y apportent. Il prévoit aussi bien une information sur le judaïsme et le christianisme, que sur le christianisme orthodoxe, l'islam et les religions orientales.

- *La Fête du Soleil à Cornaux (fin août)*
- *La Désalpe à Lignières (fin septembre)*
- *La Fête du Vin à Cressier (début mai)*
- *La Fête de la Jeunesse à Cressier (fin juin)*
- *La Fête de la Jeunesse au Landeron (fin juin)*
- *La Fête scolaire à Lignières (fin juin)*
- *La Fête scolaire à Cornaux (fin juin)*



### **Journées de sport d'hiver**

Des demi-journées de sport peuvent avoir lieu dès que les conditions d'enneigement le permettent, selon une organisation par degré ou par classe. En principe, ces activités ont lieu dans le Jura neuchâtelois.



### **Camps de ski (cycle 2)**

Un camp de ski peut être organisé dans certaines classes.

**Equipement** : du matériel peut être mis à disposition. Nous vous prions de vous référer aux circulaires relatives au camp de ski ou aux journées de ski.

### **Camps verts**

Un camp vert peut être organisé dans certaines classes avec des activités sportives et de connaissance de l'environnement.

## CALENDRIER DES VACANCES

---

Plan des vacances scolaires pour l'enseignement obligatoire consultable à l'adresse suivante :

<https://www.ne.ch/themes/enseignement-formation/Pages/calendrier-scolaire.aspx>

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

**D'autres renseignements sur l'école sont disponibles aux adresses suivantes :**

*Le plan d'études romand (PER) et  
les moyens d'enseignement romand (MER)*

<https://portail.ciip.ch/home>

*La scolarité neuchâteloise*

[www.ne.ch](http://www.ne.ch)

*Le réseau pédagogique neuchâtelois*

[www.rpn.ch](http://www.rpn.ch)

*L'éorén*

[www.eoren.ch](http://www.eoren.ch)

---